**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

**Band:** 32 (1944)

**Heft:** 132

Artikel: "Jésus et Anastasie" : actes XVII, 18

Autor: Menoud, Philippe-H.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-380450

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# «JÉSUS ET ANASTASIE»

ACTES XVII, 18

## A Monsieur Georges-Antoine Bridel

En Suisse romande, le XIX° siècle a été le siècle de la traduction des saintes Ecritures. On travailla d'abord à revoir les versions existantes : des revisions de la Bible d'Ostervald parurent à Lausanne en 1807, 1822, 1836 et 1837 ; des éditions, également révisées, de la version des pasteurs et professeurs de l'Eglise de Genève se succédèrent à partir de 1805. On se mit ensuite à des traductions nouvelles avec un zèle admirable, dont témoignent, pour l'Ancien Testament, les œuvres de Henri-Auguste Perret-Gentil (Neuchâtel 1847-1861), de Louis Segond (Genève 1874), et la Bible annotée par une société de théologiens et de pasteurs (Neuchâtel 1878-1898) ; pour le Nouveau Testament, les travaux de Louis Bonnet (Le Nouveau Testament expliqué, publié à Genève en 1846 et dès 1875 à Lausanne) d'Albert Rilliet (Genève 1858), de John Nelson Darby (Vevey 1859), de Hugues Oltramare (Genève 1872), et de Louis Segond (Genève 1880).

Sur l'ensemble des Ecritures il faut mentionner la Bible, dite de Lausanne, traduite par une société de ministres de la parole de Dieu. L'Ancien Testament, en quatre volumes publiés de 1861 à 1872, ne devait pas tarder à être supplanté, dans la faveur des pasteurs et des fidèles, par la version Segond. Mais le Nouveau Testament de Lausanne connut un succès durable : cinq éditions virent le jour en 1839, 1849, 1859, 1872 et 1875 (1).

Il serait intéressant d'écrire l'histoire de cette version de Lausanne, qui suscita des enthousiasmes et des critiques passionnés et qui a exercé une

(1) Cette cinquième édition porte par erreur le titre de quatrième. Elle se distingue par son format in-16 de la quatrième édition in-8° de 1872.

grande influence sur la vie religieuse du pays (1). Nous voulons nous borner à rappeler l'esprit général de l'entreprise et à rapporter un épisode peu ou mal connu qui précéda la mise en vente de la quatrième édition de 1872 et qui atrait à la traduction du passage *Actes* xVII, 18.

En commençant leurs travaux, en 1827, les traducteurs de Lausanne s'étaient assuré l'appui moral et financier de la Société biblique d'Edimbourg. Elle devait avancer la somme nécessaire à l'impression, mais elle avait posé à son concours plusieurs conditions, en particulier la suivante: « Nous pensons qu'il convient de veiller à ce que cette édition ne renferme pas d'helvétismes ou idiomes suisses, afin qu'elle puisse autant que possible s'accommoder au goût français ».

Ce vœu a-t-il été exaucé ? Il serait téméraire de l'affirmer. Lorsque parut la seconde édition du Nouveau Testament, des esprits critiques interprétèrent au sens linguistique une expression ambiguë du titre : « Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ traduit en Suisse par une société de ministres de la parole de Dieu ». Les mots « en Suisse » ont disparu des éditions suivantes, mais la traduction n'est pas devenue plus élégante. Certes on n'y rencontre pas, à une exception près, les tournures imprévues qui rendent la version de l'Ancien Testament de Perret-Gentil, par ailleurs si soignée et si fidèle, impropre à l'usage liturgique (2). Mais le style de notre Nouveau Testament est embarrassé et lourd, voire pédant. Car les traducteurs avaient décidé, par principe, de rendre toujours le même terme grec par le même terme français et de transposer dans la langue de leur temps les termes techniques du vocabulaire néotestamentaire. C'est ainsi qu'ils rendent ἐκκλησία par assemblée, συναγωγή par congrégation, εὐαγγέλιον par bonne nouvelle, παρουσία par arrivée, ἀνάστασις par relèvement, etc. En parcourant les archives de la société, on apprend que le 28 novembre 1828, Louis Gaussen, président du comité, adresse une protestation indignée à ses collaborateurs qui, travaillant en son absence, avaient cru pouvoir traduire ἀπόστολος par apôtre, quand il s'agissait de l'un des Douze ou de Paul, et

<sup>(1)</sup> Cette histoire, des origines à 1866, est racontée par le pasteur Louis Burnier (1795-1873) qui présidait alors le comité de traduction (La version du Nouveau Testament dite de Lausanne, son histoire et ses critiques, Lausanne 1866; Les mots du Nouveau Testament dans les versions d'Ostervald et de Lausanne, Lausanne 1871). La bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise, à Lausanne, possède les archives de la société de traduction, du moins jusqu'à l'année 1869. Ces archives comprennent: 1. le « Régistre des transactions relatives à la correction et la réimpression de l'ancienne version de la Bible », 2. un portefeuille contenant les documents originaux cités dans le régistre. Il est malheureusement presque certain que les archives postérieures à 1869, sauf quelques circulaires imprimées, ont disparu. — (2) On connaît le cas le plus typique. Perret-Gentil, qui traduit le plus souvent le verbe \(\forall = \forall \) par reposer, se coucher, comme le font tous les traducteurs français, a préféré, dans deux passages, la traduction littérale: raser. Si bien que sous sa plume les textes de Genèse IV, 7 et XLIX, 9 prennent la forme suivante, aussi originale qu'inattendue: « le péché se rase à la porte » et « Juda se rase comme le lion ».

par envoyé, quand le mot n'avait pas son sens spécifique. Les collègues du bouillant théologien de Genève n'osèrent pas maintenir leur audacieuse distinction, qui péchait contre toutes les règles admises par la société, et firent des Douze et de Paul des envoyés.

Telles étaient les directives générales auxquelles les différents ouvriers, qui travaillèrent à ce grand œuvre durant près d'un demi-siècle, demeurèrent constamment fidèles. Aussi n'est-on pas peu surpris de lire le texte des Actes xvII, 17-18 sous la forme suivante dans la quatrième édition de 1872:

« Alors quelques-uns des philosophes épicuriens et stoïciens conférèrent avec lui [Paul]; et les uns disaient : Que veut dire ce semeur de paroles ? Et les autres : Il semble être un propagateur de divinités étrangères, parce qu'il leur annonçait la bonne nouvelle de Jésus et d'Anastasie (du Relèvement). »

Précisons. Seuls quelques rares exemplaires de cette édition rangent Anastasie parmi les divinités étrangères dont Paul entretenait les Athéniens. La presque unanimité des volumes imprimés en 1872 portent un texte qui est de toute évidence une correction du précédent : « Il semble être un propagateur de divinités étrangères, parce qu'en leur annonçant la bonne nouvelle, il leur parlait de Jésus et du relèvement ». Comment expliquer cette variante entre des exemplaires d'une même édition, et d'où vient la leçon : Jésus et Anastasie, qui fut abandonnée ?

Les procès-verbaux connus de la société s'arrêtent à l'année 1869. Pour les années suivantes, les archives ne renferment que quelques circulaires imprimées. L'une d'entre elles nous apprend qu'en 1872 le comité directeur de la version de Lausanne était composé du professeur Rodolphe Clément (1) et des pasteurs Samuel Burnier (2) et Jean Favre (3). Ce renseignement est utile, nous le verrons tout à l'heure. Mais les procès-verbaux de l'année 1872 feraient mieux notre affaire. Les archives de la maison Georges Bridel, imprimeur et éditeur, ont été détruites ; du reste, on peut être certain que si elles avaient contenu quelque document digne d'intérêt sur cette traduction, il aurait été conservé précieusement.

Le pasteur Jean Burnier (1870-1941) tenait de son père Samuel Burnier l'histoire de la variante. La voici, telle qu'il me l'a racontée peu de temps avant sa mort.

La quatrième édition était imprimée et le comité avait réuni ses collaborateurs et son éditeur pour en prendre connaissance avant la mise en vente. On parcourait ces pages fraîchement sorties de presse, quand on se prit de scrupules à la mention d'Anastasie. Les défenseurs de la leçon eurent beau faire valoir que toute la proposition, au style indirect, pouvait fort bien se

<sup>(1)</sup> Titulaire de la chaire de Nouveau Testament à la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise, de 1853 à 1873, auteur, entre autres, d'une remarquable Etude biblique sur le baptême ou le pédobaptisme et l'Eglise, Lausanne 1857, qui témoigne de sa vaste culture exégétique et patristique. — (2) 1841-1918, fils de Louis Burnier. — (3) 1838-1910.

comprendre comme une citation des pensées des Athéniens voyant dans « Jésus » et « Anastasie » les divinités étrangères dont parlait l'apôtre ; rien n'y fit. Ce mot d'Anastasie, non pas traduit du grec mais simplement décalqué au mépris de tous les bons principes, fut aussitôt jugé et condamné. Chacune des personnes présentes, au nombre de dix-sept, put conserver tel quel le volume qui lui avait été remis, mais pour tout le reste de l'édition on fit ce que les imprimeurs appellent un carton, c'est-à-dire un nouveau feuillet collé à la place de l'ancien. Ce carton est nettement visible à la page 264 des dix mille exemplaires qui furent mis en librairie (1).

Il paraît douteux que les dix-sept exemplaires qui parlent d'Anastasie aient tous été conservés. M. Georges-Antoine Bridel n'en a pas trouvé dans la bibliothèque de son père et n'en avait jamais vu, avant d'avoir entre les mains celui que le pasteur Jean Burnier tenait de son père et qu'il a eu la bonté de m'offrir. Dans une notice inédite sur la version de Lausanne, rédigée en 1922, M. Bridel écrivait : « C'est dans cette quatrième édition qu'on avait imprimé d'abord, paraît-il, au chapitre xvII des Actes, verset 18 : Il leur prêchait Jésus et Anastasie ». De son côté, le pasteur Jean Burnier a dû parfois répondre à des correspondants qui s'informaient auprès de lui si la curieuse variante et le volume qui la contenait appartenaient à la légende ou à l'histoire (2).

Tout cela appartient bel et bien à l'histoire. On déplore seulement de n'avoir pas entre les mains un procès-verbal circonstancié de la séance au cours de laquelle on sacrifia la savoureuse leçon: Jésus et Anastasie. Quoi-qu'un Louis Gaussen n'ait plus été là pour protester avec la véhémence non exempte de charité qui lui était coutumière, on aime à croire que le débat ne dut pas manquer d'intérêt.

Car il paraît probable que le comité, et surtout son président, le savant exégète qu'était Rodolphe Clément (3), a dû défendre sa traduction par des arguments philologiques et par le témoignage concordant des pères de l'Eglise grecque et des grandes puissances exégétiques de l'époque (4). Il y a des modes même en exégèse, et l'interprétation, théoriquement possible, qui fait

<sup>(1)</sup> Il y a aussi des cartons, même dans les exemplaires qui parlent d'Anastasie, pour les pages 327-328 et 491-492. C'est encore un indice qu'on hésita jusqu'au dernier moment sur la traduction de plus d'un passage. — (2) La bibliothèque de la Faculté de théologie ne possède pas non plus d'exemplaire non corrigé. Il est possible qu'il ne subsiste plus aujourd'hui que celui de Samuel Burnier. — (3) Rodolphe Clément avait commencé son enseignement à la Faculté libre, en 1853, par un cours d'exégèse du livre des Actes. La bibliothèque possède bien les notes d'un auditeur. Mais elles sont très brèves et ne disent rien sur ὅτι τὸν Ἰησοῦν καὶ τῆν ἀνάστασιν εὐηγγελίζετο. — (4) L'opinion qui voit dans Jésus et Anastasie les noms des divinités étrangères prêchées par Paul est partagée notamment par F.-Ch. Baur (Paulus, der Apostel Jesu Christi, Stuttgart, 1845, p. 168; 2. Auf., Leipzig 1866, I, p. 192) et par E. Renan (Saint Paul, Paris 1869, p. 189-190). — Peut-être sont-ce justement ces deux autorités qui, au jugement des membres de la société, auront compromis la traduction proposée par le comité.

de Jésus et d'Anastasie les divinités étrangères dont Paul parlait à l'Aréopage semble avoir été en vogue dans la deuxième moitié du siècle dernier; elle est encore défendue de nos jours par quelques commentateurs du livre des Actes (1). Mais ces auteurs sont peu lus du grand public. Je ne sache pas qu'un traducteur du Nouveau Testament ait jamais adopté cette interprétation et lui ait jamais assuré une large diffusion. La tentative si originale de Rodolphe Clément a été brisée net par ceux-là même qui auraient pu la faire triompher. C'est pourquoi le peuple des fidèles ignorera toujours à quel point les Athéniens du premier siècle ont pu se méprendre sur la pensée de saint Paul.

Il reste que la traduction: « la bonne nouvelle de Jésus et d'Anastasie » n'est pas une formule bizarre ou pédante, échappée à un interprète distrait ou en mal de pittoresque. Elle est un effort pour mieux rendre le texte original. A ce titre, elle méritait bien d'être sauvée des brumes de la légende ou des ténèbres de l'oubli.

Philippe-H. MENOUD.

(1) Cf. entre autres: E. Barde, Commentaire sur les Actes des Apôtres, Lausanne 1898; H.-J. Holtzmann, Die Apostelgeschichte, 3. Auf. Tübingen und Leipzig 1901 (Hand-Commentar zum N. T., I, 2); H.-H. Wendt, Die Apostelgeschichte, 9. Auf., Göttingen, 1913 (Kritisch-exegetischer Kommentar über das N. T., III); W.-F. Burnside, The Acts of the Apostels, Cambridge 1916; R. Knopf, Die Apostelgeschichte, 3. Auf., Göttingen, 1917 (Die Schriften des N. T., III); O. Bauernfeind, Die Apostelgeschichte, Leipzig 1939 (Theologischer Handkommentar zum N. T., V). — Il faut ajouter qu'aucun de ces exégètes ne va jusqu'à conserver le terme Anastasie dans sa traduction. La hardiesse du traducteur de Lausanne demeure donc un fait unique.